

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 26/SPCG prononçant la déchéance du droit de concession provisoire accordé à M. Abdi Ahmed Warsama, sur une parcelle de terrain, sise à Djibouti, boulevard de Gaulle prolongé (titre foncier n° 649).

n° 26/SPCG

Ministère  
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication  
12 août 1967

Numéro JO  
n° 10 du 10/09/1967

Date du numéro  
10 septembre 1967

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Il est fait retour au Domaine du Territoire Français des Afars et des Issas d'une parcelle de terrain, sise à Djibouti, boulevard de Gaulle prolongé, immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 649, ce en application de l'article 5 de la délibération n° 255/6eL du 20 janvier 1966, le concessionnaire n'ayant pas versé à la Caisse du Receveur des Domaines la somme de un million deux cent soixante-treize mille francs Djibouti (1.273.000 E.D.) représentant la valeur du terrain.

#### Art. 2

Le Domaine reprend le terrain concédé, libre de tous droits et de toutes charges.

#### Art. 3

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

ALI AREF BOURHAN.